

# Annexe II

Direction Générale Adjointe du Pôle des Solidarités  
 Direction Enfance Famille  
 Service de l'Aide Sociale à l'Enfance  
 Unité Accueil Institutionnel

## Critères de sélection des projets

Thèmes	Critères	Cotation (0 à 5)	Coeff. Pond.	Total
Qualité du projet d'établissement ou d'unité	Adéquation et pertinence du projet d'établissement au regard du public accueilli	5	4	20
	Qualité et pertinence de l'accompagnement du quotidien et des activités proposées	5	4	20
	Mise en œuvre des droits des usagers (outils loi 2002-2 du 02/01/2002)	5	1	5
	Composition équipe (qualité des fiches de postes et du DUD, adéquation diplômes, formation et expérience)	5	1	5
	/55 Mise en œuvre analyse des pratiques et mise en place d'outils d'évaluation	5	1	5
Localisation et projet architectural	Respect zone d'implantation prévue dans le cahier des charges	5	1	5
	/15 Qualité et pertinence du projet architectural	5	2	10
Capacité du promoteur sur la mise en œuvre du projet	Profil de l'association (compétences, garantie, image, adaptabilité )	5	2	10
	Expérience du promoteur dans la PEC du public, expérience en hébergement de mineurs confiés ASE	5	3	15
	/40 Capacité à respecter les délais attendus de mise en œuvre du projet	5	3	15
Mise en œuvre du projet et coopérations avec les partenaires extérieurs	Qualité et degré de formalisation des coopérations proposées	5	1	5
	/10 Modalité des liens et d'articulation avec les partenaires institutionnels et associatifs	5	1	5
Dimension Financière	Rapport coût/prestations du projet au vu du BP présenté	5	10	50
	/80 Viabilité du plan de financement notamment des investissements (mise en œuvre et années suivantes)	5	6	30
<b>TOTAL</b>			<b>40</b>	